



Initiative populaire fédérale «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 8 février 2024 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Pour une politique climatique sociale financée
de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 110 320 signatures déposées, 109 988 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: JS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne.

4 mars 2024

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

¹ RS 161.1

² FF 2022 1934

**Initiative populaire fédérale
«Pour une politique climatique sociale financée de manière juste
fiscalement (initiative pour l'avenir)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	30 389	107
Berne	17 685	37
Lucerne	4 801	0
Uri	295	0
Schwyz	735	13
Obwald	210	0
Nidwald	179	0
Glaris	237	1
Zoug	868	0
Fribourg	3 155	13
Soleure	2 609	3
Bâle-Ville	9 271	5
Bâle-Campagne	4 446	28
Schaffhouse	1 574	0
Appenzell Rhodes-Ext.	661	0
Appenzell Rhodes-Int.	56	0
Saint-Gall	5 274	5
Grisons	1 988	12
Argovie	5 891	22
Thurgovie	1 401	12
Tessin	2 025	13
Vaud	5 658	21
Valais	2 456	10
Neuchâtel	2 421	15
Genève	4 604	0
Jura	1 099	15
Suisse	109 988	332